

Participation demandée

C'est avec consternation que l'ACS a pris connaissance du fait qu'elle avait été exclue de la planification d'urgence dans le domaine de l'asile.

Depuis le 1^{er} avril, la nouvelle Ordonnance sur la réquisition de constructions de la protection civile pour la maîtrise de situations d'urgence en matière d'asile est en vigueur. Ainsi, en cas d'urgence en matière d'asile, la Confédération et les cantons pourront obliger les communes à mettre à disposition des constructions de la protection civile pour l'hébergement. L'ACS s'est montrée déçue et irritée par la nouvelle ordonnance adoptée par le Conseil fédéral le 11 mars – et l'a fait savoir dans un communiqué incisif.

Objections pas prises au sérieux

Ces derniers mois, l'échelon communal a fortement contribué à maîtriser simplement la situation tendue lors de l'hébergement de requérants d'asile. Ni cet appui ni les objections formulées en toute hâte par l'ACS à l'encontre de cette ordonnance n'ont été appréciés et pris au sérieux. Dans son communiqué, l'ACS a donc demandé avec insistance que l'échelon communal soit intégré dans tous les travaux législatifs et conceptuels de la planification d'urgence dans ce domaine. En même temps, l'ACS a demandé à la Confédération d'assumer enfin sa responsabilité et de démontrer et d'utiliser ses propres capacités pour l'hébergement des réfugiés. En outre, l'ACS a expressément salué l'interpellation déposée par le conseiller

national Stefan Müller-Altermatt lors de la session de printemps et cosignée par différents politiciens des exécutifs communaux «Planification d'urgence en matière d'asile. Action fédéraliste au lieu de lutte». *pb*

Informations:

www.chcommunes.ch

Pas de mot d'ordre sur la révision de la Loi sur l'asile

Le 5 juin, l'on votera sur la révision de la Loi sur l'asile visant principalement à accélérer les procédures, que l'ACS salue en particulier. Au vu des développements de ces derniers mois, le processus d'approbation des plans avec la possibilité d'expropriations fait cependant l'objet de discussions critiques. Le Comité de l'ACS a décidé de renoncer à un mot d'ordre. Le mécontentement de l'ACS concernant les dernières planifications et décisions au sujet de l'hébergement des requérants d'asile en situations d'urgence (voir texte principal) ne change pas sa position face à la révision. Les deux objets sont à traiter séparément. *pb*

Elections au Comité

La 63^e Assemblée générale de l'ACS du 19 mai à Lausanne est placée sous le signe des élections partielles au Comité.

Avec la fin de la législation 2012–2016, sept membres du Comité de l'ACS se retirent: Peter Bernasconi, ancien député au Grand Conseil, Worb (BE); Silvia Casutt-Derungs, députée au Grand Conseil/vice-présidente ACS, Falera (GR); Herbert Lustenberger, conseiller communal, Ebikon (LU); René Riem, maire, Avully (GE); Martin Ph. Rittiner, président de la commune, Simplon-Village (VS); Ernst Sperandio, président de la commune, Oetwil am See (ZH), et Beatrice Wessner, ancienne conseillère communale, Bumbendorf (BL).

Les candidats suivants se présentent aux élections: Jean-Michel Karr, conseiller administratif, Chêne-Bougeries (GE); Jörg Kündig, président de l'Association des présidents de communes du canton de Zurich; Stéphane Pont, président de la Fédération des communes valaisannes; Damien Chappuis, maire, Delémont (JU); Daniel Albertin, président de la commune Albula/Alvra (GR), et Jürg Marti, président de la commune Steffisburg (BE). Les portraits succincts des candidats ainsi que toutes les informations complémentaires sur l'AG peuvent être téléchargés sur le site de l'ACS. *pb*

Programme

9h30: Arrivée, café/croissants
10h00: Ouverture/bienvenue

Affaires statutaires

1. PV de l'AG du 18 juin 2015 à Berne
2. Approbation rapport annuel 2015
3. Approbation comptes annuels 2015 après prise de connaissance rapport de révision
4. Décharge au comité
5. Fixation cotisations membres 2017
6. Elections 2016–2020
7. Election organe de révision
8. Varia

12h30: Apéro et lunch dînatoire

Informations/inscription:

www.chcommunes.ch

Nouveaux avis politiques

L'ACS a pris position sur l'initiative parlementaire «Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie/LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes», sur la révision partielle de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (réforme des PC), sur la modification de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI), sur le programme de

stabilisation 2017–2019, sur la modification de la Loi sur les télécommunications et sur la modification de la Loi sur le droit d'auteur. *pb*

Avis politique:

www.tinyurl.com/reforme-pc

Avis politiques (en allemand):

www.tinyurl.com/praemienkategorien

www.tinyurl.com/invalidenversicherung

www.tinyurl.com/stabilisierungsprogramm

www.tinyurl.com/fernmeldegesezt

www.tinyurl.com/aenderung-urg